

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE WOLUWE-SAINT-PIERRE  
Service Urbanisme**  
*Monsieur Damien DE KEYSER,  
Echevin de l'Urbanisme*  
Avenue Charles Thielemans, 93  
B-1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

V/Réf : NG/MC-S/1309  
N/Réf. : JMB/WSP-2.157.574  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 152.  
Application de moulures décoratives en façade à rue sur les trois niveaux supérieurs d'un  
immeuble à appartements.  
(Correspondante : Monsieur N. Gdalevitch)

En réponse à votre lettre du 13/07 sous référence, réceptionnée le 13/07, nous vous envoyons l'avis défavorable émis par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2015 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble à appartements inscrit à l'Inventaire et situé à proximité et dans la zone de protection du Palais Stoclet. Il s'agit à l'origine d'une maison de maître construite par les architectes Franz D'Ours et Charles Neirinck en 1912 en style Beaux-Arts, richement ornementée. Elle a été surélevée dans les années 1950 par trois niveaux sans grande recherche. Le plan d'origine comportait quatre niveaux mais il n'est pas précisé qu'un niveau a été supprimé lors de la surélévation.

L'immeuble de 1912 présente une façade en pierre blanche de trois travées et un riche programme ornemental. Le premier étage forme un bow-window qui apporte au deuxième étage un espace de balcon-terrasse. La porte d'entrée est une réalisation en fer forgé. Les baies présentent des arcs en plein cintre ou en anse de panier, les châssis d'origine semblent avoir été conservés. Les motifs sculptés ornent les arcs des baies, les écoinçons, les chapiteaux de colonnes du premier étage, les culots soutenant les cordons ou corniches.

Les étages surélevés contrastent par leur sobriété, posés dans le même plan de la façade à la place du toit. La demande souhaite atténuer les dissemblances entre les deux périodes de construction et projette d'appliquer des ornements d'inspiration Beaux-Arts sur les trois étages hauts et de terminer l'acrotère par une corniche et des consoles. Le premier niveau serait agrémenté d'un balcon filant en ferronnerie et les étages supérieurs de petits garde-corps devant les fenêtres. Des décors seraient appliqués sur la pierre blanche (clés d'arc, etc.).

La CRMS estime que l'effet de motifs appliqués est peu satisfaisant. Elle demande de maintenir une lisibilité claire et compréhensible entre les deux phases de construction de l'immeuble. En outre, l'immeuble voisin, un immeuble à appartements contemporain de l'extension, présente lui aussi une grande façade austère, sans décors et on peut penser que le placement de moulures appliquées sur ces niveaux des années 1950 risque de rendre la surélévation du n°152 peu crédible par rapport à l'ensemble des étages voisins.

La CRMS ne peut dès lors que recommander de ne pas recouvrir la surhausse des années 1950 de l'immeuble avec des motifs appliqués de style Beaux-Arts. Si des détails devaient être néanmoins recréés, il serait plus logique de se limiter à placer des garde-corps devant les fenêtres avec un dessin plus actuel. La CRMS estime également que la façade de 1912 mérite un nettoyage et un entretien.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy  
- B.D.U. – D.U. : Mme J. Van Laethem